

Appel à manifestation d'intérêt en vue de participer aux groupes des parties intéressées de l'EIOPA

Date limite de dépôt des candidatures: 13 avril 2020

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) lance ce jour un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner de nouveaux membres pour le **groupe des parties intéressées à l'assurance et la réassurance (IRSG)** et le **groupe des parties intéressées aux pensions professionnelles (OPSG)**.

Les groupes des parties intéressées sont constitués conformément à l'article 37 du règlement instituant l'EIOPA¹ en vue de faciliter la consultation des parties intéressées dans les domaines dont relèvent les tâches de l'Autorité. Les membres exercent un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Davantage d'informations sur les activités des groupes des parties intéressées sont disponibles sur le [site web de l'EIOPA](#).

Chaque groupe se compose de 30 membres, nommés pour représenter, d'une manière proportionnée, les groupes suivants:

- Pour les deux groupes des parties intéressées: des représentants
 - du **personnel**
 - d'**universitaires indépendants** de premier plan
 - des **associations professionnelles** concernées
 - des **petites et moyennes entreprises** (PME)
- Pour l'IRSG: des représentants
 - des **consommateurs**
 - des **utilisateurs** des services d'assurance et de réassurance
 - des **entreprises** d'assurance et de réassurance **et** des **intermédiaires** opérant dans l'Union
- Pour l'OPSG: des représentants
 - des **bénéficiaires**
 - des **IRPS** - institutions de retraite professionnelle exerçant leurs activités au sein de l'Union

Les groupes des parties intéressées de l'EIOPA se réunissent au moins quatre fois par an à Francfort (Allemagne). En outre, une réunion conjointe est organisée chaque année avec le [conseil des autorités de surveillance de l'EIOPA](#).

L'EIOPA prend en charge les frais d'hébergement et de déplacement pour les catégories suivantes: les consommateurs, les universitaires, les bénéficiaires, les

¹ Article 37 du règlement instituant l'EIOPA: https://www.eiopa.europa.eu/about/legal-framework-and-regulation_en

représentants du personnel et les utilisateurs des services d'assurance et de réassurance.

L'EIOPA devrait clôturer la procédure de sélection d'ici juin 2020. La première réunion dans la nouvelle composition est prévue le 16 juillet 2020 (pour l'OPSG) et le 23 septembre 2020 (pour l'IRSG).

Des informations détaillées concernant l'appel à manifestation d'intérêt et le formulaire de candidature (uniquement en anglais) sont disponibles sur le site web de l'EIOPA:

https://www.eiopa.europa.eu/about/working-stakeholders/eiopa-stakeholder-groups-selection-process_en

L'EIOPA s'efforce de garantir un équilibre géographique ainsi qu'un équilibre entre les hommes et les femmes appropriés au sein de ses groupes des parties intéressées.

La **date limite de dépôt des candidatures est fixée au 13 avril 2020.**